



### Plan d'affectation des zones

Etat du 12 décembre 2018, suite à l'approbation par la DAEC  
Document indicatif dépourvu de la foi publique

Echelle 1:5000

25 avril 2019

Mandat: 11023\_04  
Document: Autigny\_PAZ\_2019\_suite\_adsec  
Format: 105081

ARCHAM ET PARTENAIRES SA  
Aménagement du territoire et urbanisme  
Rue de la Gare 10, 17000 Marçay  
Téléphone: 05 47 51 51 51  
info@archam.fr www.archam.fr

### Légende

#### Zones d'affectation

- Zone centre village (CV)
- CV: Secteur à prescriptions particulières
- Zone village (ZV)
- Zone libre (ZL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'activités de porcherie (POR)
- Zone équestre (EQU)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR)
- Zone de gravière (GRA)

#### Périmètres superposés

- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre archéologique
- Périmètre d'habitat à maintenir (PHM)
- PHM : secteur non agricole régi par l'art. 33 OAT
- Périmètre superposé de protection de la nature (PN)

#### Secteurs superposés

- Secteur de danger naturel indicatif (instabilités de terrain)
- Secteur de danger naturel élevé (crues)
- Secteur de danger naturel moyen (crues)
- Secteur de danger naturel faible (crues)
- Secteur de danger naturel indicatif (crues)
- Secteur de danger naturel résiduel (crues)

#### Éléments protégés superposés

- Bâtiment protégé, catégorie 1
- Bâtiment protégé, catégorie 2
- Bâtiment protégé, catégorie 3
- Objet IVS protégé, catégorie 1
- Boisement hors-forêt protégé en zone à bâtir
- Boisement hors-forêt protégé hors zone à bâtir : cf. article 10 RCU

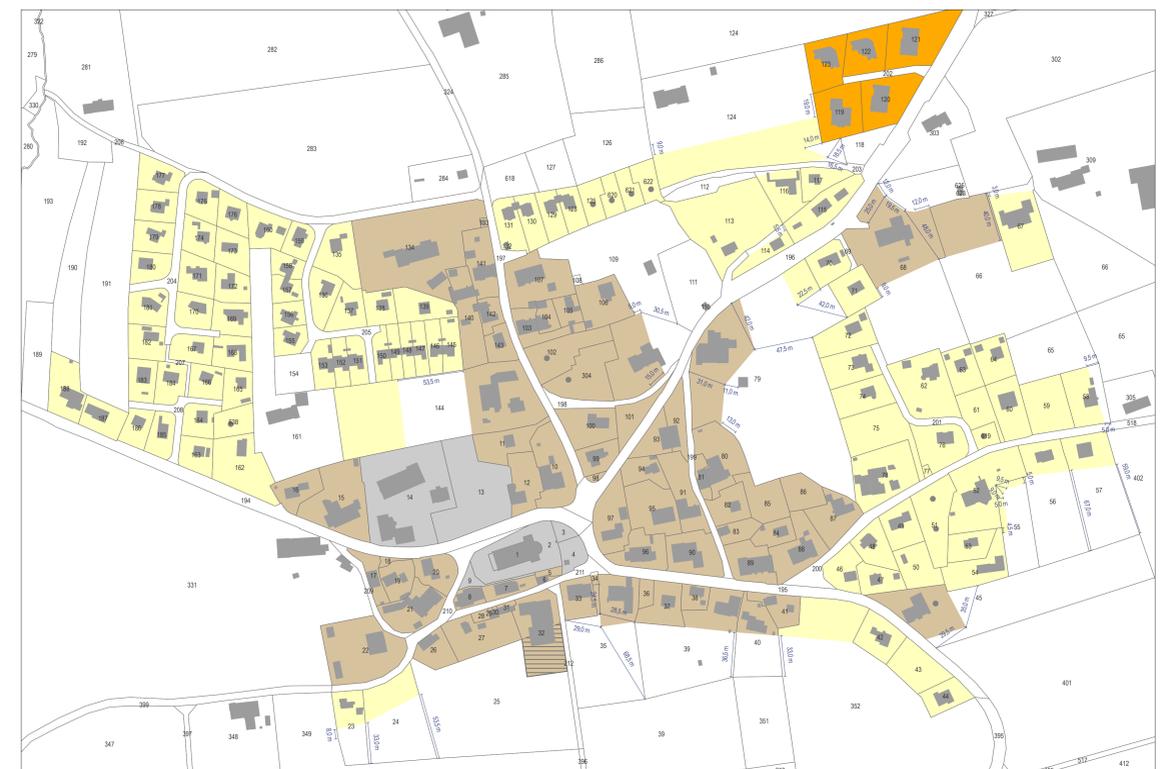
#### Autres éléments superposés

- Constataion de la nature forestière (LF)



- #### Informations indicatives
- Ligne haute tension aérienne (CFF)
  - Ligne moyenne tension aérienne (GroupeE)
  - Antenne téléphonie mobile, GSM
  - Antenne téléphonie mobile, 4G LTE
  - Cours d'eau
  - Espace réservé aux eaux :  
Les dispositions de l'article 11 du RCU sont applicables
  - Zone de protection des eaux souterraines (légalisée)
  - Site pollué
  - Bâtiment non cadastré
  - Construction

Centre village : plan des cotations des zones à bâtir, échelle 1:2'000



Données cadastrales: IC Cadastre de la Région Nouvelle-Aquitaine, 1888, 1988, 2018, 2019  
Secteur de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par le BRSAFR  
Inventaire des sites archéologiques: données fournies par le BRSAFR  
Natura 2000: reproduction autorisée par le BRSAFR  
Boisement hors-forêt protégé: données fournies par le BRSAFR  
Secteur de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par le BRSAFR  
Secteur de protection des sites classés et inscrits: données fournies par le BRSAFR  
Cote de danger: l'indicateur est le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, C.C.C. 2012  
Cartographie: données de danger naturel crues de l'Etat, S.I.C.E. 2015

